Medicus Mundi
Suisse
Santé pour tous

Réponse à la consultation de Medicus Mundi Suisse sur la coopération internationale 2025-2028

En tant que réseau de 49 organisations et institutions scientifiques suisses actives dans la coopération internationale en matière de santé et dans la santé mondiale, Medicus Mundi Suisse (MMS) prend position en détail sur le message relatif à la coopération internationale 2025-2028.

Nous retenons ce qui suit :

1. La santé, axe renforcé de la coopération internationale

Medicus Mundi Suisse (MMS) approuve l'attention accrue qui doit être accordée dans les années à venir à la santé, ainsi qu'à la promotion de la démocratie, aux migrations, au secteur privé et à la lutte contre la faim. ***La santé est une composante clé du développement et la Suisse peut apporter une contribution importante au niveau international***, grâce à la recherche basée en Suisse, au secteur privé et au travail de longue haleine de la société civile dans ce domaine. Elle renforce ainsi également la Genève internationale qui, en tant que siège d'un grand nombre d'organisations internationales de santé, joue un rôle clé dans la santé mondiale.

2. Intégration stratégique de la santé

MMS s'attend à ce que la version définitive du message sur la coopération internationale 2025- 2028 intègre la santé de manière encore plus stratégique. Le Conseil fédéral peut faire cela par exemple en associant davantage la coopération bilatérale et multilatérale et l'aide humanitaire dans le domaine de la santé, et en définissant concrètement ses axes thématiques dans le domaine de la santé. ***L'intégration stratégique de la santé dans le message sur la coopération internationale implique également que celle-ci soit explicitement associée à la Politique extérieure suisse en matière de santé. C'est la seule façon de garantir aussi la cohérence stratégique.***

3. Moyens financiers pour la mise en œuvre de la stratégie

MMS considère que ***la coopération internationale est sous-financée par le cadre financier proposé***. Le quota prévu de 0,36 % de fonds publics (sans frais d'asile) pour la coopération internationale ne correspond ni à la force économique de la Suisse, ni à sa responsabilité globale, ni à son intérêt à être perçue au niveau international comme une actrice crédible et solidaire. Pour la première fois depuis 2013, le taux ADP est inférieur à 0,4 %. Il a été en moyenne de 0,42 % au cours des dix dernières années. La valeur proposée pour 2025-28 est aussi basse qu'il y a 20 ans, en 2003.

4. Financement du soutien à l'Ukraine et de l'aide humanitaire

Il est correct que le Conseil fédéral réfléchisse à la reconstruction de l'Ukraine dans le cadre du message. Les conséquences de la guerre d'agression contre l'Ukraine, contraire au droit international, exigent une grande solidarité de la part de la Suisse. ***L'aide à l'Ukraine et sa reconstruction sont l'affaire de plusieurs générations ! C'est précisément pour cette raison que les moyens financiers nécessaires ne doivent pas être pris en charge par le budget de la CI, mais par un financement extraordinaire***, ce qui d'ailleurs est justifié au vu de la tâche historique. Alors que le Conseil fédéral veut financer CHF 1,5 milliard par le biais du budget déjà insuffisant de la coopération internationale, les investissements en Ukraine se feront au détriment de l'engagement dont le Sud global a un besoin urgent.

Selon la version du message mise en consultation, l'aide humanitaire devrait être augmentée de 5 % au détriment de la coopération au développement. Les différentes crises, situations de conflit et catastrophes environnementales liées à la détérioration du climat rendent nécessaire un engagement fort de la Suisse dans

l'aide humanitaire. ***Mais il est tout sauf efficace que cela se fasse au détriment de la coopération au développement.*** Celle-ci est fondamentale et doit être conçue à long terme : les systèmes renforcés par la CD aident aussi dans les situations d'urgence. Dans de telles situations, le Conseil fédéral peut logiquement travailler avec des crédits supplémentaires.

En outre, il manque des indications contraignantes sur la part prévue pour « l'aide d'urgence » ainsi que « la prévention et la reconstruction ». Dans la stratégie 21-24 de la CI, de telles données ont été fournies, 20 % seulement étant destinés à la prévention et à la reconstruction. Cette part devrait être explicitement indiquée dans la présente stratégie avec un montant plus élevé. Ce n'est qu'ainsi qu'il est possible de réaliser aussi des projets à long terme dans l'aide humanitaire, avec une mise en œuvre effective du postulat du nexus.

Sur le plan structurel, la DDC a veillé, au cours de la période stratégique actuelle, à renforcer le lien entre aide humanitaire et coopération au développement. Il s'agit en effet d'un progrès qu'il convient aussi de reconnaître. ***Ce nexus doit être développé dans le nouveau message en un triple nexus, l'aide humanitaire, le développement social (y c. santé) et la promotion de la paix étant stratégiquement réunis et systématiquement pensés ensemble.***

5. Décolonisation et localisation de la coopération internationale

La coopération internationale de la Suisse ne peut être couronnée de succès que si elle contribue de manière significative à surmonter les inégalités mondiales et donc la pauvreté. Les structures de pouvoir et les idées racistes sur le Sud global, forgées à l'époque du colonialisme, persistent. Elles constituent un obstacle majeur à un développement équitable dans le monde entier.

Pour cette raison, le prochain message sur la coopération internationale ne pourra pas continuer d'ignorer l'exigence de décolonisation. Ce projet de message est encore souvent insensible au niveau du langage. Elle le fait notamment en ignorant la recherche historique des vingt dernières années et en affirmant que la Suisse n'était pas une puissance coloniale. ***La Suisse a profité du système colonial, y a été intégrée économiquement et a été marquée culturellement par celui-ci. Il convient de corriger les déclarations contraires dans le message. Sinon, elles nuiront à la Suisse.***

Concrètement, la Suisse doit contribuer davantage à renforcer les structures locales, à bâtir sur des solutions locales et sur l'innovation. Dans le domaine de la santé, cela comprend notamment le renforcement de la production locale de biens médicaux et l'amélioration des systèmes de santé locaux.

Outre ces points centraux, MMS signale encore sur la base de son expertise les aspects ci-dessous, qui renforceront le message dans son ensemble lors de la révision de la version définitive.

6. Formulation de l'axe thématique Santé

Même si MMS approuve l'axe stratégique Santé, nous estimons aussi qu'il est important de le formuler de manière plus précise sur le plan stratégique. ***Dans la formulation actuelle, la santé est fortement axée sur les situations de crise. Au lieu de cela, elle devrait être davantage orientée vers l'importance du droit à la santé, qui garantit l'accès de tous aux soins de santé (Universal Health Coverage). Le renforcement des systèmes de santé pourrait ainsi être intégré transversalement*** à d'autres domaines (éducation, systèmes de sécurité sociale, lutte contre le changement climatique), qui sont essentiels à la lutte contre la pauvreté. Cela s'associe bien avec les déterminants sociaux de la santé qui sont mentionnés, une mention que MMS approuve explicitement à ce stade.

Nous signalons également que l'aspect suivant doit être pris en compte dans la formulation de l'axe thématique : ***Le droit à la santé n'est pas encore garanti, en particulier pour de nombreuses personnes appartenant à des groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées.*** Celles-ci meurent plus tôt, ont un moins bon état de santé et sont plus limitées dans leurs fonctions quotidiennes que d'autres. Ces

mauvais résultats en matière de santé sont dus aux conditions inéquitables auxquelles sont confrontées les personnes handicapées dans tous les domaines de la vie, y compris le système de santé lui-même. La mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées ainsi que les objectifs de développement durable et les priorités mondiales en matière de santé ne pourront progresser que si la santé est garantie pour tous. (WHO Report 2022, Global Report on Health Equity for persons with disabilities).

Participation et égalité des sexes (p. 23)

MMS approuve en principe ces explications, mais il faudrait attirer l'attention sur le renforcement mutuel de différents types de discriminations et donc sur l'intersectionnalité. Cela est essentiel pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, d'une part, et la réalisation des objectifs du message, d'autre part.

MMS observe, tant dans les organisations multilatérales que dans différents pays prioritaires de la DDC elle-même, ***une attaque coordonnée contre les droits sexuels et reproductifs*** (restrictions des droits des communautés LGBTQI+, attaques contre les droits à l'avortement). Ces attaques menacent la santé publique dans les pays concernés, et remettent en question aussi les investissements dans ce domaine en Suisse. ***Il est essentiel que la Suisse ait le courage de s'opposer à ces restrictions et s'engage pour ces droits. Une mention dans le message nous semble indispensable pour que les services fédéraux chargés de sa mise en œuvre travaillent dans la bonne direction à cet égard.***

Sur les questions spécifiques, MMS prend position comme suit :

1. **Objectifs de la CI suisse : Jugez-vous les quatre objectifs de développement et les objectifs spécifiques sélectionnés pertinents (cf. point 3.3.2 du rapport explicatif) ?**

MMS considère les objectifs de développement humain, de développement économique durable, de climat et d'environnement, de paix et de gouvernance comme un cadre éprouvé dans lequel la coopération internationale de la Suisse doit évoluer.

Comme expliqué, MMS approuve notamment que la santé devienne un nouvel axe thématique, car c'est précisément dans ce domaine que la Suisse peut apporter une valeur ajoutée internationale.

MMS s'attend à ce que l'axe Santé soit intégré de manière plus stratégique et conçu en fonction du droit à la santé, ce qui permet également de bien l'associer aux autres domaines cibles. En particulier, le renforcement des sociétés civiles et leur protection contre la répression sont essentiels au succès de la coopération en matière de santé. La Suisse doit contribuer à renforcer les communautés centrales de la population dans leur lutte contre la discrimination et l'exclusion.

Dans l'ensemble, MMS s'attend à ce que la décolonisation et la localisation de la coopération internationale soient renforcées au cours de la prochaine période stratégique.

2. **Focalisation géographique : Jugez-vous la focalisation géographique proposée utile (voir point 3.3.3 du rapport explicatif) ?**

MMS ne prend pas de position spécifique à ce sujet, mais approuve en principe la focalisation et attend de la transparence à ce sujet ainsi que la prise en compte des pays les moins avancés (PMA) conformément au Programme d'action de Doha.

3. **Ukraine : Soutenez-vous la proposition d'affectation de fonds à l'Ukraine (cf. point 3.4 du rapport explicatif) ?**

MMS considère le soutien financier à l'Ukraine dans le domaine de l'aide humanitaire et de la reconstruction comme une tâche centrale de la Suisse. Pour qu'elle ne se fasse pas au détriment du Sud global, nous attendons un financement extraordinaire en dehors du budget de la CI.

MMS/ml, 18.09.2023